

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	18
Date de convocation		
2 avril 2026		

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril  
à 19 heures 30 minutes  
**Le Conseil Municipal de la commune de LOMBEZ**  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à  
la Mairie, sous la présidence de  
M. COT Jean-Pierre, Maire

**Présents :** MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Cédric PIMOUNET, Isabelle PATRIARCA, Pierre GUICHERD, Marie-Thérèse CAILLE, Eric DAUBRIAC, Bernard ANÉ, Elisabeth HOUPLAIN, Jean-Christophe BERIOL, Alain LAFFONT, Corinne GOMEZ, Josette ALAUX, Emilie LOZES-AUBAN, Mathieu LAFFORGUE, CARADEC Mathilde, Sylvie GIBEL-DASTUGUE, Etienne BADIANE.

**Absents ayant donné une procuration :** Romain IDRAC à *Jean-Pierre COT*.

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Bernard ANÉ.

**2026-32**

**2026-32 Désignation d'un référent technique - Lutte contre le moustique tigre**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les recommandations de l'Agence régionale de santé d'Occitanie,

Considérant la présence de moustique-tigre dans le département du Gers,  
Considérant que, pour assurer ses missions en matière de surveillance et de lutte contre le moustique-tigre, l'agence régionale de santé (ARS) recommande de désigner un référent technique « moustique-tigre » chargé de veiller et de participer à la mise en œuvre des actions correspondantes au sein de la commune,

Considérant que ce référent peut, à la demande du préfet ou de l'agence régionale de santé, voir ses coordonnées transmises au préfet ou à l'agence régionale de santé,

- de suivre les recommandations sanitaires et réglementaires relatives à la lutte contre le moustique-tigre qui lui seront communiquées.
- d'autoriser M. / Mme le Maire à transmettre, le cas échéant, les coordonnées du référent technique au préfet et à l'ARS,
- d'autoriser M. / Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité**,

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

- **de désigner** Mme Elisabeth HOUPLAIN, conseillère municipale, en qualité de référent technique communal chargé de veiller et de participer à la mise en œuvre des actions de prévention et de lutte contre le moustique tigre et autres insectes vecteurs de maladies sur le territoire de la commune ;  
Ce dernier aura pour mission :
  - d'assurer la liaison avec les autorités sanitaires (ARS, Préfecture) ;
  - de participer à la surveillance et au signalement des foyers de moustiques sur le territoire communal ;
  - de coordonner avec l'ARS, les actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux et des administrés ;
  - de suivre les recommandations sanitaires et réglementaires relatives à la lutte contre le moustique-tigre qui lui seront communiquées.
- d'autoriser M. le Maire à transmettre, le cas échéant, les coordonnées du référent technique au préfet et à l'ARS,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Maire, Jean-Pierre COT**

